

Remaniement de la carte électorale—Suspension

A ce moment de l'histoire le problème a été soulevé à propos de provinces comme le Manitoba, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse dans une certaine mesure, et certainement Terre-Neuve. Je prétends que même ceux d'entre nous qui sont en faveur de la représentation démographique ont le droit de dire qu'il y a des minimums qui protègent certaines petites provinces, il faudrait envisager des minimums qui protègent certaines autres provinces. C'est ce que nous demandons.

Je prétends que le député de Peel-Sud ne regarde pas réellement la situation en face quand il dit que la question est si simple que l'on peut en décider en un mois. Si nous devons modifier la constitution, si nous voulons essayer de résoudre ce problème de justice entre les provinces, je pense qu'il faudra donner au comité ou à l'organisme concerné des délais raisonnables. J'espère que cela pourrait être résolu en beaucoup moins de temps. Je pourrais cet après-midi, dans mon discours de 20 minutes, suggérer une solution et si la Chambre l'accepte, cela ne nous prendrait pas plus de temps. Quand on parle du genre de minimum nécessaire et juste pour des provinces comme le Manitoba, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, je pense en toute justice que la question devrait être examinée dans le plus grand détail et que nous devrions considérer les provinces plus grandes comme la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec. Je prétends que ce genre de proposition pourrait prendre du temps.

Je pense par conséquent que prescrire dans la loi que cette question soit réglée dans les 11 prochains mois compromettrait tout le système et le rendrait complètement impraticable. En fait, il pourrait se faire, même si nous adoptons une date limite, disons le 1^{er} juillet 1974, que le problème ne soit pas résolu et que nous devions par conséquent, reporter encore la date. Bien qu'à mon avis, le travail puisse être fait en six ou sept mois et j'espère qu'il le sera lorsque la Chambre siégera cet automne, c'est, je crois, une question assez importante pour que nous lui accordions le temps stipulé par le bill.

Le député de Peel-Sud dit qu'il ne faut pas attendre éternellement. Le bill n'en parle pas. Il dit que si le Parlement n'a pas pris une décision avant le 1^{er} janvier 1975, le processus qui est interrompu actuellement sera rétabli. A mon avis, ce bill nous donne non seulement la possibilité de régler le problème mais nous dit que le délai ne peut pas durer éternellement et qu'au 1^{er} janvier 1975, si le Parlement n'a pas agi, le processus actuellement en vigueur conformément à la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales sera rétabli.

Je pense que la question qui me porte à appuyer le bill C-208 est grave, c'est-à-dire avoir parmi les provinces, une formule qui soit juste. En ce qui me concerne, c'est de cela et non pas des commissions indépendantes qu'il s'agit. Ce principe doit être maintenu. Je n'aime pas critiquer le travail des Commissions mais je crois qu'il est injuste que l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, provinces à faible population, soient protégés par des minima sans penser à prévoir de tels minima pour protéger Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et l'Ontario. Comme cette question est importante et que je ne pense

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

pas que la Chambre acceptera ma solution, je crois que nous devons donner au Parlement suffisamment de temps pour la régler.

J'espère, je le répète, qu'elle sera réglée cet automne, qu'une nouvelle loi pourra être adoptée et le mécanisme mis en œuvre afin que les nouvelles limites puissent être en vigueur plus tôt que prévu. Pourtant, ne compromettons pas cette opération et ne la rendons pas impraticable en espérant que cela se fasse dans les 11 prochains mois. Je vais donc voter contre l'amendement du député de Peel-Sud et j'espère que le bill C-208 sera adopté en troisième lecture comme il est revenu du comité.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires sur l'amendement qui a été présenté.

Je reconnais, à l'instar de mon préopinant, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'importance de l'indépendance de la commission responsable du projet que nous étudions, savoir la révision des limites des circonscriptions électorales. A mon avis, l'idée de proposer une limite de 18 mois, compte tenu des facteurs aussi importants et des problèmes aussi nombreux, n'est certes pas exagérée. Tout en appuyant d'emblée le bill proposé, il me semble impossible d'adopter l'amendement si l'on veut véritablement explorer sérieusement tous les problèmes que cela comporte, lorsqu'il s'agit de redéfinir les circonscriptions électorales.

Il faudra réévaluer les facteurs démographiques, ceux-ci étant déjà évalués par la Commission. A mon avis, tous les députés semblent reprocher à la Commission de se limiter à ce facteur, savoir le nombre d'électeurs par circonscription.

Nous espérons que, durant ces six mois, la Commission responsable analysera en profondeur les facteurs économiques et sociaux. Selon moi, la Commission a du pain sur la planche, et il lui faudra le plus de temps possible. Si nous voulons véritablement redéfinir les circonscriptions électorales d'une façon plus juste que ce qui a été proposé, pour obtenir une représentation beaucoup plus équitable, je pense qu'il est important que nous prenions tout le temps nécessaire et, à mon avis, les 18 mois ne seront certainement pas de trop.

J'espère, monsieur le président, que, lorsque la Commission se penchera, pendant ce délai de 18 mois, sur l'importance de conserver le nombre actuel de députés dans chaque province, elle considérera aussi l'augmentation nécessaire de leur nombre dans certaines provinces. Je pense en particulier au Québec, où, compte tenu d'une situation particulière, nous ne perdrons pas deux députés, comme la Commission le prévoyait.

Pour faire cette évaluation qui est basée sur des critères et sur des facteurs fort importants—je le répète—il ne faut pas se limiter au facteur temps, mais prendre tout le temps nécessaire pour redéfinir le nombre de circonscriptions et le nombre de députés, de façon que la représentation soit la plus juste possible pour chaque région. J'espère que l'on comblera ainsi certaines lacunes qui se limitaient au nombre d'électeurs.